



Edito

Jusqu'où iront-ils ?

En quelques mois un des plus grand Hold-up s'est réalisé sous nos yeux sans grande réaction: une petite bande de bonimenteurs est en train de piquer l'argent des retraités (CSG), des salariés du privé (Code du Travail) et du Public (CAP 22, jour de carence, ...), des jeunes (sélection pour les Facs) enfin de l'ensemble des Français (hausse de l'essence, du gaz, des mutuelles,...).

Pour qui volent-ils cet argent?

Pour les 2% des ménages les plus aisés, pour les grandes entreprises, pour les gros détenteurs de capitaux.

Vous ne nous croyez pas ?

Lisez le rapport de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques publié ce 15 janvier 2018 et intitulé: BUDGET 2018 : PAS D'AUSTÉRITÉ MAIS DES INÉGALITÉS.

Précisons que cet organisme est loin d'être un repère de gauchistes !

Cette bande est composée de gens qui affirment renouveler le paysage politique:

Emmanuel MACRON: Associé gérant à la Banque Rothschild, 2012 cabinet de HOLLANDE, 2014 Ministre.

Edouard Philippe: PS en 1990 (avec Rocard) puis UMP en 2002 avec JUPPE. Maire Les Républicains du HAVRE.

Gérard Collomb: député PS en 1981, sénateur PS en 1999, maire PS de Lyon depuis 2001.

Bruno Le Maire: Député UMP en 2007, secrétaire d'état en 2008 et Ministre de 2009 à 2012.

Gerard Darmanin: conseiller régional UMP en 2010 puis maire Les Républicains de Tourcoing en 2014.

Arrêtons là les frais... Faites l'essai et regardez le parcours de chacun des Ministres, vous aurez des surprises quant à leur fraîcheur politique...

Ils s'attaquent à tous les droits des salariés, des retraités, des chômeurs, des jeunes et redistribuent l'argent aux plus riches.

Jusqu'où iront-ils ? La réponse nous appartient collectivement. La majorité des Français leur a-t-elle donné ce droit ?

La démocratie, c'est aussi le droit de grève et de manifestation, certains se battent dans d'autres pays pour l'obtenir.

Nous l'avons, utilisons le pour les stopper !

Cela commence le 22 Mars. ●

Attention danger ! Il veut nous défragmenter !

Depuis STAR TREK, on connaissait la téléportation, mais le DDFIP du Var, toujours innovant, lance un nouveau concept : la défragmentation.

A l'origine, ce mot n'est utilisé que dans l'informatique et concerne l'organisation des données sur un disque dur. De là à penser que le DDFIP prend ses services pour des fichiers et ses agents pour des données...

Alors essayons de comprendre ce nouveau concept. Le Directeur explique que, par exemple, à Draguignan, dans un même immeuble, un même service peut être réparti en plusieurs endroits, il faut donc le regrouper. Sur la même commune, il peut y avoir plusieurs sites avec des services différents, il faut les regrouper. On comprend donc bien que comme sur un disque dur, il s'agit à terme de n'avoir plus qu'un seul site.



Le Directeur explique ensuite qu'il appliquera cette méthode partout. Mais alors, peut-il y avoir une défragmentation départementale ? Y a t il trop de services répartis sur trop de communes ? Sur la

nouvelle métropole de Toulon, nous avons 15 sites différents ? Comment défragmenter ?

Puisque nous sommes des données et les services des fichiers, la CGT propose de faire une sauvegarde immédiate de ce qu'il nous reste aujourd'hui en nous mobilisant.

Arrêt total des suppressions d'emplois et des restructurations ! ●



Contact: CGT Var Finances publiques, Hôtel des Finances, 20 place Noël BLACHE, 83000 TOULON

Tel: 04.94.22.82.65

Mail: cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

Site : www.financespubliques.cgt.fr/83/



DDFIP du Var, une entreprise avec des clients ?

En lisant le compte rendu sur ULYSSE du collège des responsables du 23 janvier 2018, les agents ont été surpris par le terme « client » employé à de multiples reprises.

Interpellé à ce sujet, le DDFIP a expliqué aux syndicats que le terme « client » était un terme générique.

Générique de quoi ? La CGT, jamais avare d'explications, est allée voir les définitions du mot « client » dans le Larousse :

- ⇒ Personne qui reçoit d'une entreprise, contre paiement, des fournitures commerciales ou des services,
- ⇒ Personne qui se met sous la protection d'un homme puissant,
- ⇒ Familier : Personne, individu quelconque, *mon voisin est un drôle de client* ».

Les citoyens/usagers de nos services ne correspondent à aucune de ces définitions.

Regardons maintenant la définition d'« usager » dans le Larousse :

- ⇒ Personne qui a recours à un service, en particulier à un service public, ou qui emprunte le domaine public.
- Si l'on se réfère à ces définitions, les personnes qui viennent dans nos services sont donc des usagers, pas des clients.

Entretenir cette confusion est donc fait à dessein. D'ailleurs, le DDFIP ne peut l'ignorer. Aucune loi, aucune note officielle du Ministère ou de la DGFIP ne fait référence aux « clients ». Pour reprendre les mots du DDFIP, il s'agit de faire évoluer les cultures...

Pourtant, sur le site du Ministère de l'économie, on peut trouver un document de 44 pages publié en date du 15 juin 2017 et intitulé :



« **Non, l'utilisateur n'est pas un client !** », labellisé par le Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers !

Il est donc étonnant que le premier responsable du département ne soit pas au fait des définitions et se permette d'aller bien au-delà de la doctrine administrative officielle. Sauf à penser qu'il est en service commandé, mais par qui ?

Au-delà du fait que les cadres de la DGFIP soient parmi les mieux payés de toute la fonction publique ; ont-ils, en plus, le droit d'outrepasser leur rôle en innovant ?

Notre DDFIP a peut-être un peu trop vite interprété les paroles du Président MACRON lors de son discours aux préfets du 6 septembre 2017, dans lequel il disait aux préfets : « ...ce que j'attends de vous, c'est que vous soyez des entrepreneurs de l'État... » ! Ou alors, notre DDFIP serait-il « client » (au sens N°2 du Larousse) du président MACRON ? ●

Les échos du CTL...

Lors du CTL du 20 février 2018 dernier, nous avons recueilli, dans nos échanges avec la direction, diverses informations :

- ⇒ Face au problème de l'allongement des délais dans la distribution du courrier, le directeur a LA solution : la dématérialisation ! Tans pis pour les procédures, le risque reste mineur (sic).
- ⇒ L'absentéisme constaté aux formations professionnelles s'explique, en partie, par la mauvaise volonté des agents et des chefs de service.
- ⇒ Le canal historique de l'accueil (la réception physique) n'est plus ! Aujourd'hui 3 canaux co-existent (physique, téléphonique et messengerie).

L'APRDV (Accueil Personnalisé sur RenDez-Vous) c'est l'évolution obligatoire de notre mission, comme à la CAF ! Son objectif : réduire les visites dans nos services. Les agents ne doivent pas avoir peur de ces changements...

- ⇒ Les trésoreries mixtes ont vocations à se spécialiser.
- ⇒ De nouveaux CTL sont prévus sur l'accueil dans les SIP, au sens large, et la mise en œuvre du PAS.
- ⇒ La mission de contrôle se réorganise en urgence sur Saint Tropez.
- ⇒ Sous couvert du risque « terroriste », La Poste n'assurera plus la distribution des secours !
- ⇒ La prochaine réorganisation des services au CFP de Hyères sera présentée au prochain CHSCT. Les travaux ne pourront donc débuter qu'après cette présentation. ●



Et si les RH disparaissaient ?

Le 25 mai, nous allons tous basculer d'AGORA vers SIRHIUS. Pas de panique, tout se passera bien (d'après la Direction).

En effet, elle est bien là, la volonté d'optimisation et de mutualisation effrénée de notre gouvernement, poussé par l'Europe. Porté par cette envie irrésistible de nous faire disparaître, il favorise le dépeçage de nos directions. Ainsi, 10 CSRH (Centres Services des Ressources Humaines) ont été créés sur le territoire pour la DGFIP, un pas de plus vers la gestion interministérielle des ressources humaines, celle qui devrait faciliter la mobilité des agents.

Par contre pour la paye, c'est une autre paire de manche ! D'abord, si vous n'avez pas encore créé votre espace ENSAP pour consulter vos fiches de paye dématérialisées, vous ne les recevrez plus à partir du mois de juin 2018.

Aussi, à partir de novembre 2018, pour tout ce qui concerne votre paye, inutile d'appeler la DDFIP, les emplois sont supprimés ou plutôt transférés sur une plateforme régionale que vous ne pourrez pas joindre.

Pour des questions particulières, vous devrez alors vous adresser à un centre d'appel (SIA de Melun) qui, s'il n'a pas la réponse, demandera à un autre service (PNSR RH de Toulouse), qui, s'il n'a pas la réponse, demandera à la DG... Il est très long le chemin de la simplification des démarches administratives...

Vous noterez, d'ailleurs, une certaine similitude avec les contribuables qui, ne pouvant plus joindre nos services, sont contraints d'appeler des Centres Impôts Service.

Au-delà, des actes simples de gestion que la DDFIP pouvait valider en dérogeant à certaines règles (délais notamment), se verront désormais rejetés par le CSRH.

Enfin, dans son souci de bien faire les choses, la DG a créé un onzième CSRH à destination des AFIP. Pourquoi un traitement particulier ? Une question de valeurs peut être..



Auriez-vous cru qu'un jour nos directions ne gèreraient plus nos payes ? Et bien c'est fait !

Pensez-vous toujours qu'il n'est pas temps de réagir ? ●

Bougez avec La Poste

Les plus anciens d'entre vous se souviennent de la campagne de pub de La Poste et son slogan magique : « Bougez avec La Poste !! ». Il est vrai qu'aujourd'hui on peut bouger avec la poste tant les déplacements qu'elle nous oblige à faire se font plus nombreux et importants. Et oui, quand on n'est plus un service public, il n'y a plus de raison d'agir comme tel.



Dans leur quête du « qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour gagner un peu plus ? », les dirigeants de La Poste ont eu l'idée de faire saisir les déclarations de revenus des particuliers

par les facteurs ! Pardon ?!

C'est un article du journal Le Monde en date du 27 février 2018 intitulé : « **La Poste pourrait bientôt aider des contribuables à remplir leur déclaration de revenus** » qui nous l'apprend. Ainsi, on peut y lire que La Poste a pensé qu'« **Un facteur assisterait les personnes ayant des difficultés avec Internet, pendant quarante-cinq minutes, à domicile, pour une somme autour de 50 euros** ».

Mais quelle charmante idée ! Après avoir réussi à facturer le « Bonjour, comment ça va aujourd'hui ma p'tite dame ? » aux personnes isolées, cette société va faire de l'assistance à la déclaration par internet.

Déjà là ça fait peur ! En effet, les agents de la DGFIP coûtent cher, très et trop cher et le gouvernement supprime des emplois et des missions à tour de bras.

Mais pour vous qui connaissez le métier, cela devrait vous interpeller. En effet, qu'en est il de la déontologie, de la préservation du secret, des erreurs qui pourront être générées par une mauvaise saisie ? Qui sera responsable ?

La DGFIP, interrogée sur le sujet, parle elle d'une expérimentation qui « sera peut-être lancée dans un département en zone rurale, mais rien n'est validé ». Le PDG du Groupe La Poste semblait lui être beaucoup plus sûr de lui, en mars 2017, cette action s'inscrivant dans l'objectif du gouvernement de 100 % de déclaration par Internet en 2019. D'ailleurs, une DDFIP de la région avait communiqué aux organisations syndicales sur un partenariat cette même année.

Alors, pour ceux qui ne seraient pas encore certains de la nécessité de se battre pour leur emploi, le gouvernement œuvre à leur disparition.

Tous en grève le 22 mars ! ●



JOUR DE CARENCE, LE RETOUR Macron a rétabli le jour de carence dans la Fonction Publique. Instauré sous la présidence de Sarkozy, puis retiré sous Hollande, ce dispositif est censé lutter contre l'absentéisme. Le gouvernement assimile les arrêts de maladie délivrés par les médecins à de l'absence pure et simple des services ! Accessoirement, ce dispositif dégagerait aussi 170 millions d'économies par an.

Or, une enquête de l'INSEE de novembre 2017 livre un bilan très contrasté de son application en 2012/2013.

Tout d'abord, contrairement à ce que prétendent les libéraux de tous bords, les agents de la Fonction Publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé, loin s'en faut. D'autre part, si la prévalence des absences de deux jours a diminué de plus de 50 %, en raison notamment du fait que les agents ont pu préférer substituer une RTT ou une journée de congé à un arrêt maladie, la prévalence des absences d'une semaine à trois mois a augmenté de 25%.

A cela, l'INSEE avance trois hypothèses. La première est que les agents auraient prolongé un peu leurs arrêts pour se venger d'une mesure qu'ils considéraient comme injuste. La deuxième est que, la rechute étant pénalisante, les agents ne reprendraient qu'en étant sûr d'être guéris. Ces hypothèses sont à relativiser car cela voudrait dire que les médecins délivreraient des arrêts maladie à la demande !

La troisième est que les agents, ne prenant plus d'arrêts courts en cas de petites maladies, auraient vu leur santé se dégrader, entraînant de ce fait des arrêts plus longs.

Ainsi, cette mesure fragilise la santé des agents de la Fonction publique et, au bout du compte, coûte bien davantage aux finances publiques. C'est du perdant /perdant.

C'est un mauvais coup supplémentaire porté contre les fonctionnaires, totalement infondé, qui s'ajoute au gel de la valeur du point, à la hausse de la CSG, aux suppressions d'emplois et aux attaques d'une envergure sans précédent contre les missions publiques.

Non les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés ! Retrait du jour de carence ! ●

Ce 8 mars 2018, le DDFIP du Var a fait quelques annonces qui ne peuvent que renforcer notre opposition au Prélèvement A la Source et à la disparition annoncée de la Taxe d'Habitation.

Accueil SIP: Vers le big bang ?

En effet, la Direction s'attend à une augmentation importante du nombre de contribuables qui vont venir dans les SIP à cause de ces deux réformes législatives. Et nous partageons ce point de vue.

Le Directeur compte donc modifier les modalités d'organisation et les équipes d'accueil. Il se sert d'un point d'appui: la volonté (service commandé?) du chef de service du SIP de HYERES qui veut expérimenter la mise en place de l'accueil sur RDV et diminuer les horaires d'ouverture au public.

Le Directeur a eu cette phrase malheureuse sur la qualité actuelle de nos accueils physiques: « *Tant qu'on est globalement bon, on crée de la demande* ». En creux, il faudrait dégrader l'accueil guichet pour obliger les usagers à utiliser les mails, le téléphone, la prise de RDV, le courrier bref, d'autres canaux que le guichet.

Le plan de la DDFIP est simple:

- A) on va augmenter le nombre d'agents d'accueil mais pour les faire répondre au téléphone et aux mails, ainsi qu'aux RDV. À HYERES par exemple, on doublerait le nombre d'agents d'accueil tous canaux confondus. Oui mais alors il y aurait moins d'agents affectés à la gestion... Ce n'est pas le problème urgent.
- B) On va réduire les plages d'ouverture dans tout le département.

Pas bête, à force ils finiront bien par se décourager nos « clients/usagers » et enfin on verra baisser la fréquentation de nos Centres des Finances Publiques. Cela tombe bien car dans le même temps, les emplois vont continuer à fondre à la DGFIP. Mais pour le DDFIP l'emploi n'est pas le problème. Tout cela ira très vite puisqu'un Comité Technique Local doit se tenir dès le 24 avril 2018.

Finalement le problème, c'est qu'il existe encore trop de services, d'où l'idée de la défragmentation chère au DDFIP (voir page 1). Donc dans quelques temps, moins d'agents, moins de services, moins d'ouverture, on sera beaucoup plus tranquille.

Que cela plaise ou non au DDFIP, la réponse est bien de renforcer l'emploi et les moyens alloués aux Finances Publiques pour assurer les missions, traquer la fraude fiscale et faire rentrer les deniers publics. ●

